



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

finances

Question écrite n° 11397

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la possibilité pour les collectivités territoriales de moduler les tarifs des activités culturelles, sportives et de loisirs en fonction du quotient familial. Ce mode de calcul, récemment validé par la jurisprudence du Conseil d'Etat en ce qui concerne le conservatoire de musique de Nanterre, permet à des enfants et des jeunes d'accéder à des activités dont, sans lui, ils seraient exclus en raison des ressources financières modestes de leur famille. A la question n° 5639, posée par M. Jacques Brunhes, député des Hauts-de-Seine, le ministre de l'intérieur a répondu le 9 février 1998 qu'une mesure d'ordre législatif paraissait souhaitable. En conséquence, elle lui demande si elle envisage d'intégrer cette disposition dans le cadre du projet de loi contre l'exclusion actuellement à l'étude.

Texte de la réponse

Le conseil des ministres du 25 mars dernier a adopté, dans le cadre du programme d'action pour la prévention et la lutte contre les exclusions, le projet de loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions dont l'une des dispositions affirme que l'accès de tous à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Pour faciliter l'accès de tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs, la loi autoriserait, comme le propose l'honorable parlementaire et si le Parlement en dispose ainsi, la modulation des tarifs des services publics facultatifs en fonction des ressources et de la composition du foyer.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11397

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1298

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3292